

Aiacciu, u 20 di aprile di u 2020

## NOTA D'INFURMAZIONE

La crise du Covid-19 a des conséquences d'une gravité exceptionnelle dans le domaine économique et social.

Dans ces conditions, le Président du Conseil exécutif de Corse a décidé de réunir la **Conférence Bancaire Territoriale**, ce **lundi 20 Avril, à 16 heures, en téléconférence**.

La Collectivité de Corse, responsable du développement et du financement de l'économie insulaire, via son Agence de Développement Economique (ADEC), a mis en place cette Conférence Bancaire Territoriale instituée, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, par la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/249 en date du 25 juillet 2019 relative à l'ingénierie financière.

Elle réunit, sous la co-présidence du Président du Conseil exécutif de Corse et du Président de l'ADEC, tous les opérateurs bancaires de l'île, et associe également la Banque de France, les services de l'Etat, les chambres consulaires et les représentants du monde de l'entreprise.

Conformément à ce que prévoit la délibération, cette conférence a pour objectif :

- « d'échanger sur le climat et plus largement les tendances économiques permettant d'anticiper au mieux les grandes mutations économiques, sectorielles et sociétales »
- « de mieux identifier, dans ce cadre, les éventuelles lacunes de marchés pour l'accès au financement de projets et ainsi échanger sur les initiatives qui pourraient être portées de concert dans une logique de partage de risque »

Les premières mesures mises en œuvre par l'Etat et la Collectivité de Corse à destination des opérateurs économiques (entreprises, artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, pêcheurs...) reposent, pour la plupart d'entre elles, sur des mécanismes permettant une fluidification du crédit bancaire.

Leur efficacité est donc directement conditionnée par l'implication des partenaires bancaires et la qualité des synergies développées entre les différents mécanismes et dispositifs mobilisables.